

DEPARTEMENT DU NORD

REPUBLIQUE FRANCAISE

❖
Arrondissement
de VALENCIENNES

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE QUAROUBLE



CCAS

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU 12 AVRIL 2024**

L'an Deux mil Vingt-quatre, le 12 avril, à 18h00 le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Président.

Date de la convocation : 02 avril 2024

Etaient présents : DELANNOY Jean-Luc, DOCHEZ Philippe, BURETTE Maud, PORTEMONT Anne-Sophie, CHABANOIS Marc, CUISSE Monique, DERVAUX Martine, PAW Bernard, TROCHUT Raymond

Absents excusés : CHEVALIER Marie-Andrée, BRABANT Viviane, DUBOIS Anne, MARIAGE Anne-Sophie

<u>Nombre de membres :</u>	En exercice :	13
	Présents :	9
	Excusés avec Procuration :	0
	Absents excusés :	4
	Votants :	9

Secrétaire de séance : Frédéric DUMONT

Délibération n° : 2024/01

OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil d'Administration ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal du CCAS, dressé par le receveur pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.


Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Président,
Jean-Luc DELANNOY



Certifie le caractère exécutoire de cet acte Compte tenu de sa réception en
Sous-Préfecture le **15 AVR. 2024**
Sa Publication sur le site Internet de la ville le **17 AVR. 2024**

Le Président
Jean-Luc DELANNOY

A black circular stamp for the C.C.A.S. de QUAROUBLE, identical in design to the blue one above. It contains the text "C.C.A.S. de QUAROUBLE" and "59243" around a central emblem with "REPUBLIQUE FRANÇAISE". A handwritten signature in black ink is written across the stamp.